

Préfecture de l'Aude

Direction Départementale des Affaires
Sanitaires et Sociales

Carcassonne, le 22 février 2010

Service : Santé Publique
dossier suivi par : Mme LAFFONT V.
☎ 04 68 11 55 35
✉ 04 68 1196 49
Mél veronique.laffont@sante.gouv.fr
Réf : 2010-143

Le Directeur Départemental par
intérim des Affaires Sanitaires et
Sociales

A

Mesdames et messieurs les membres
du Comité Départemental de l'Aide
Médicale Urgente et de la
Permanence des Soins

OBJET : Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente et de la
Permanence des Soins

REFERENCE : Réunion du 19 janvier 2010

P. JOINTE : 1 relevé de décisions

Je vous prie de trouver en pièce jointe le relevé de décisions du Comité Départemental de
l'Aide Médicale Urgente et de la Permanence des Soins en date du 19 janvier 2010 dont
l'ordre du jour était le suivant :

- Activité su SMUR de Castelnaudary
- Permanence des Soins

Le Directeur Départemental par
intérim des Affaires Sanitaires et
Sociales

L'Inspecteur Principal

Anne-Marie DAZZICONI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Aude

Direction Départementale des Affaires
Sanitaires et Sociales
VL/VL n°2010-40

**RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE
ET DE LA PERMANENCE DES SOINS
SEANCE DU 19 janvier 2010**

Etaient présents :

- Madame le Préfet –
- Monsieur Alain CORVEZ – Directeur Agence Régionale de l'Hospitalisation
- Madame Marie-Catherine MORAILLON – Directeur Adjoint Agence Régionale de l'Hospitalisation
- Monsieur Stéphane DELEAU - Directeur Départemental par intérim des Affaires Sanitaires et Sociales
- Madame Anne-Marie BAZZICONI – Inspecteur Principal - DDASS
- Docteur Emmanuelle ENARD – Médecin Inspecteur de Santé Publique DDASS
- Docteur Bernard MERIC – Maison Médicale de Garde Narbonne
- Monsieur Jacques HORTALA – Conseiller Général
- Lieutenant Colonel Alain GOUZE – Service Départemental d'Incendie et de Secours 11
- Lieutenant Colonel Christian BELONDRADE – Service Départemental d'Incendie et de Secours 11
- Docteur Régis ROUCH – Médecin Service Départemental d'Incendie et de Secours 11
- Docteur Stéphane ALBEROLA – Responsable du SAMU 11
- Docteur Elodie PAUL – Urgentiste Association des Médecins Urgentistes de France
- Docteur Renaud CAZALIS – Union Régionale des Médecins Libéraux
- Monsieur Gilbert JOLY – Régime Social des Indépendants Languedoc Roussillon (RSI)
- Monsieur Jean RIVES – Mutualité Sociale Agricole
- Madame Ghislaine GARCIA – Union des Syndicat des Pharmaciens d'Officine USPO
- Docteur Sylvain DAURES, médecin conseil chef de service de l'Echelon Local Service Médical
- Madame Agnès PITEAU – Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aude
- Docteur Bruno GAY – représentant du syndicat Espace généraliste
- Docteur Hervé PIDOUX - APSA
- Docteur Michel MORA – Responsable du Pôle Urgences – Réanimation – Imagerie au Centre Hospitalier de Narbonne
- Monsieur Patrick RODRIGUEZ – Directeur de l'Association Sociale et Médicale
- Monsieur Patrick MAUGARD – Maire de Castelnaudary
- Monsieur Bernard NUYTTE – Directeur Centre Hospitalier de Carcassonne
- Docteur Pierre ROUVIERE, représentant le syndicat FMF 11
- Docteur Alain ATTIAS – représentant l'association CALIBUR
- Monsieur Jacques DUMAS – Ambulancier à Lézignan Corbières
- Monsieur David CABIROL – Ambulancier à Limoux
- Monsieur Francis VACQUIE – Ambulancier à Quillan
- Madame Isabelle SARDA-BOMBAIL – Ambulancière à Limoux
- Monsieur Jean-Pierre GAUBERT – Président de l'ASSUD
- Madame Véronique LAFFONT – DDASS - Secrétariat CODAMUPS

Etaient excusés :

- Docteur Eric COUE – représentant du syndicat CSMF 11
- Docteur Serge CONTARD – Syndicat SML 11
- Monsieur Roger DUPUY, Maire de St André de Roquelongue
- Madame Hélène THALMANN – représentant la Fédération Hospitalière de France
- Madame Hélène MIELE-DELON – Conseil Régional des Pharmaciens
- Madame Marie-Paule PITT – Association pour la visite des malades dans les établissements hospitaliers

Ordre du Jour :

- 1°) – **Activité du SMUR de Castelnaudary**
- 2°) – **Permanence des Soins**

1° - ACTIVITE DU SMUR DE CASTELNAUDARY

L'activité du SMUR de Castelnaudary depuis le 1^{er} décembre 2009, date à laquelle le créneau horaire entre 20 h et 8 h a été suspendu, correspond à ce que l'on pouvait attendre.

On note :

- 1 intervention par jour en moyenne pour l'antenne de Castelnaudary entre 8 h et 20 h.
- 0.5 intervention par nuit pour le SMUR de Carcassonne.
- On retrouve donc l'activité de 1.5 intervention par 24 h de l'ancien dispositif.

Il y a peu de remarques à faire concernant le fonctionnement, si ce n'est un délai supplémentaire au départ de Carcassonne de 5 à 20 minutes selon les communes.

Les délais de prise en charge par le SMUR de Carcassonne pour les patients de Castelnaudary la nuit s'étendent de 6 à 31 minutes maximum (St Papoul).

Une intervention du SMUR de l'Ariège sur le secteur de Belpech a été réalisée en 20 minutes (contre 45 minutes environ au départ de Castelnaudary).

Peu d'interventions du SMUR de Castelnaudary ont été réalisées pour le secteur de Carcassonne (6 en 1 mois et demi).

Madame le préfet relève la faible activité de ce SMUR qui peut être due soit à un faible besoin, soit à un manque de déclenchement.

Le Dr Alberola précise que le taux de médicalisation est plus faible sur Castelnaudary, ce qui témoigne au contraire d'un déclenchement « facile » sur ce secteur.

Mr MAUGARD estime que la période est un peu courte pour faire une évaluation. Sur Castelnaudary, il y a eu un décès dans le service des urgences de Castelnaudary suite à un problème cardiaque survenu dans la nuit. Cette personne avait été transportée non médicalisée. Mr Maugard précise que la régulation agit avec les moyens dont elle dispose mais qu'elle doit faire parfois avec des moyens éloignés et que si le SMUR était basé à Castelnaudary en H24, il y aurait eu une médicalisation plus précoce.

L'activité du SMUR peut être sous estimée du fait des sorties pompiers non médicalisées qui se déplacent à défaut de SMUR la nuit.

Dr CORVEZ rappelle que le métier de régulateur est très difficile. Sur le cas précisé au dessus, il n'y a pas eu d'anomalie de régulation du SAMU.

Le recueil de données du SMUR doit être amélioré avec des données quantitatives et qualitatives. Une revue de cas pourrait être intéressante afin d'affiner les données et de mieux répondre aux besoins en tenant compte des compétences disponibles, des moyens. L'objectif d'intervention dans les 20 minutes n'est pas une obligation réglementaire.

L'Aude a la particularité de disposer de beaucoup de moyens SMUR du fait de sa configuration géographique.

Des pistes d'amélioration doivent être recherchées dans l'articulation des moyens fixes (médecins correspondants SAMU) et mobiles (SMUR) afin d'améliorer l'offre de soins. Une mutualisation des moyens doit être recherchée en décloisonnant les acteurs afin de s'adapter aux besoins.

Dr PAUL lit un communiqué des Urgentistes régulateurs de Carcassonne concernant la régulation sur le secteur de Carcassonne et Castelnaudary entre 20 h à 8 h. Ils revendiquent la mise en place du SMUR de Castelnaudary sur un créneau nocturne plutôt que diurne. Ils estiment prendre des risques à la régulation avec une seule ligne SMUR sur un vaste territoire et le risque majoré d'avoir à couvrir des besoins simultanés à deux points différents et éloignés. Durant la journée, l'existence d'une ligne supplémentaire d'urgentiste, de médecins libéraux présents sur le territoire et de la possibilité de disposer de l'hélicoptère laisse plus de sécurité.

Mme le Préfet souhaite que les acteurs restent positifs pour avancer et proposer des pistes de progrès.

Mr NUYTEN propose de revoir le découpage territorial pour répartir les moyens de manière adéquate. Une convention avec le SMUR FOIX – PAMIERS pourrait être signée pour la prise en charge par celui-ci des patients de certains secteurs du département de l'Aude.

Il affirme également que le bilan est trop précoce.

Mr HORTALA donne le bilan des pompiers sur le territoire de Castelnaudary : 150 sorties des pompiers dont :

- 114 non médicalisées
- 9 médicalisées par le SMUR de Carcassonne
- 7 médicalisées par le SMUR de Castelnaudary

La volonté des élus est que le territoire soit correctement couvert.

Les pompiers collaborent avec l'antenne SMUR de Castelnaudary (mise à disposition du chauffeur) et collaboreraient de la même manière si le SMUR fonctionnait en H24.

Il est rappelé la demande du SDIS d'être associé au SROS urgences.

Mme le Préfet conclut que le bilan est insuffisant et trop précoce. Un point sera fait au prochain CODAMUPS du mois de juin avec un état plus complet et une analyse comparative sur une année glissante (de juin à juin) afin d'éclairer les prises de décisions. Pour cela, une commande précise sera faite au SAMU.

Une réunion sera organisée par la DDASS pour avancer dans la mise en place des médecins correspondants SAMU. Des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires pourront voir le jour dans les territoires isolés sous dotés en médecins libéraux.

2° - Point sur la Permanence des Soins

La disparition du secteur 6 de Bram, déjà actée au dernier CODAMUPS du 17 Décembre 2009 peut être confirmée. Ce secteur est divisé en 3 :

- une partie sur le secteur de Castelnaudary
- une sur le secteur de Belvèze du Razès
- une sur le secteur de Carcassonne

Il n'y pas d'autres fusions de secteurs à voter.

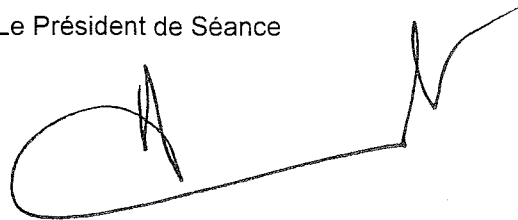
Avec l'ouverture de la maison médicale de garde de Lézignan, la signature de l'avenant 27 pourra être envisagée.

La permanence des soins sera organisée en 18 secteurs avec doublement des médecins de garde le week-end sur Carcassonne et Narbonne.

La séance est levée à 11 heures.

Carcassonne, le 20 janvier 2010

Le Président de Séance



Anne-Marie CHARVET